



société
HIPPIQUE
FRANÇAISE



Règlement des épreuves d'élevage 2020

Endurance

Avec rectificatifs applicables au 1er janvier 2020

Avec rectificatifs applicables au 22 juin 2020

Avec rectificatifs applicables au 16 juillet 2020

Société Hippique Française
261 rue de Paris
93100 MONTREUIL
www.shf.eu

Secrétariat administratif :

01.53.59.31.31

Secrétariat technique :

01.53.59.31.35 / 01.53.59.31.39

E-mail : contact@shf.eu



9. APTITUDE A L'ENDURANCE

91	CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
91.1	CONDITIONS DE PARTICIPATION DES JEUNES CHEVAUX.....	3
91.2	ENRENEMENTS.....	3
91.3	CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CAVALIERS	3
91.4	TENUE.....	3
92	ORGANISATION.....	4
92.1	ÉPREUVES	4
92.2	JURY	4
92.3	TRANSMISSION DES RESULTATS	4
93	ÉPREUVES JEUNES CHEVAUX DE 4 ANS	4
93.1	ÉPREUVES REGIONALES 4 ANS	4
93.2	ÉPREUVES INTERREGIONALES 4 ANS	4
93.2.1	<i>Qualification</i>	4
93.2.2	<i>Déroulement</i>	5
93.3	FINALE NATIONALE 4 ANS.....	5
93.3.1	<i>Qualification</i>	5
93.3.2	<i>Déroulement</i>	5
93.3.3	<i>Championnat</i>	6
94	ÉPREUVES JEUNES CHEVAUX DE 5 ANS	7
94.1	ÉPREUVES REGIONALES 5 ANS	7
94.1.1	<i>Epreuves</i>	7
94.1.2	<i>Classements et primes</i>	7
94.2	ÉPREUVES INTERREGIONALES 5 ANS	7
94.2.1	<i>Epreuves</i>	7
94.2.2	<i>Classements et primes</i>	7
94.3	FINALE NATIONALE 5 ANS.....	8
94.3.1	<i>Qualification</i>	8
94.3.2	<i>Déroulement</i>	8
94.3.3	<i>Championnat</i>	8
95	ÉPREUVES JEUNES CHEVAUX DE 6 ANS	9
95.1	ÉPREUVES REGIONALES 6 ANS	9
95.1.1	<i>Epreuves</i>	9
95.1.2	<i>Classements et primes</i>	9
95.2	ÉPREUVES INTERREGIONALES 6 ANS	9
95.2.1	<i>Epreuves</i>	9
95.2.2	<i>Classements et primes</i>	10
95.3	FINALE NATIONALE 6 ANS VITESSE IMPOSEE.....	10
95.3.1	<i>Qualification</i>	10
95.3.2	<i>Déroulement</i>	10
95.3.3	<i>Championnat</i>	10
95.4	FINALE NATIONALE 6 ANS VITESSE LIBRE	11
95.4.1	<i>Qualification</i>	11
95.4.2	<i>Déroulement</i>	11
95.4.3	<i>Championnat</i>	11
96	DOTATIONS.....	12



Les cavaliers et jeunes chevaux sont tenus de répondre aux critères du présent règlement et, pour les points non précisés, au règlement F.F.E. en vigueur.

91 CONDITIONS DE PARTICIPATION

91.1 Conditions de participation des jeunes chevaux

L'endurance est assimilée au Cycle Libre

Tout cheval répondant aux conditions du chapitre 31 du Règlement Général peut participer aux épreuves régionales d'Endurance.

Un jeune cheval participant à une épreuve d'endurance S.H.F. ne peut effectuer une autre épreuve officielle dans la même journée (article 32.3.2.2 du Règlement Général).

91.2 Enrênements

Les martingales fixes et rênes allemandes sont interdites en épreuves SHF.

91.3 Conditions de participation des cavaliers

Les niveaux minimums de licence requis par catégorie d'épreuves sont :

	Pro	Amateur	Club
20 km vitesse imposée	x	x	x
40 km vitesse imposée	x	x	x
60 km vitesse imposée	x	x	x
80 & 90 km vitesse imposée	x	x	
100 km vitesse libre	x	x	

Pour participer à une épreuve de 40 km, le cavalier doit avoir obtenu un classement qualificatif sur une épreuve jeunes chevaux ou F.F.E. d'au minimum 20 km.

Pour participer à une épreuve de 60 km, le cavalier doit avoir obtenu un classement qualificatif sur une épreuve jeunes chevaux ou F.F.E. d'au minimum 40 km.

Pour participer à une épreuve de 80 km à vitesse imposée, le cavalier doit avoir obtenu un classement qualificatif sur une épreuve jeunes chevaux ou F.F.E. d'au minimum 60 km.

Pour participer à une épreuve de 90 km à vitesse imposée, le cavalier doit avoir obtenu un classement qualificatif sur une épreuve jeunes chevaux ou F.F.E. d'au minimum 60 km.

Pour participer à une épreuve de 90 km à vitesse libre, le cavalier doit avoir obtenu un classement qualificatif sur une épreuve jeunes chevaux ou F.F.E. d'au moins 80 km à vitesse imposée.

Les cavaliers doivent atteindre dans l'année civile au moins l'âge de 12 ans pour monter dans les épreuves jeunes chevaux de 20, 40, 60, 80 et 90 (VI) km.

Les cavaliers doivent atteindre dans l'année civile au moins l'âge de 14 ans pour monter dans les épreuves jeunes chevaux de 90 km VL.

91.4 Tenue et cravache

La tenue est celle prescrite au règlement F.F.E.

L'utilisation d'un stick pour les trottings dans l'aire vétérinaire est autorisée sur les concours régionaux mais interdit à la finale.

92 ORGANISATION

92.1 Epreuves

Les questions d'ordre général sont traitées au chapitre 2 du Règlement Général (organisation et gestion des épreuves d'élevage).

Chaque réunion du circuit régional propose des épreuves de :

- 4 ans : 20 km (10 à 15 km/h) ;
- 5 ans : 20 et 40 km (12 à 15 km/h) ;
- 6 ans : 20, 40, 60 km (12 à 15 km/h) et 80 km (12 à 16 km/h).

En concertation avec la FFE, La SHF a décidé d'ouvrir les épreuves réservées aux chevaux de 6 ans, à ceux de 7 ans, hors classement et hors dotation, et ce à titre exceptionnel dans le cadre de la reprise progressive de l'activité. A ce titre les 7 ans seront soumis aux mêmes conditions que les 6 ans pour pouvoir engager en épreuves SHF, à savoir une adhésion à jour pour le propriétaire ainsi qu'une déclaration du cheval sur www.shf.eu

En fonction des contraintes de chaque organisateur, les épreuves de 6 ans 80 km à vitesse imposée peuvent ne pas être inscrites au programme du concours.

~~Chaque concours interrégional propose des épreuves de :~~

- ~~• Interrégional 4 ans : 20 km (12 à 15 km/h) ;~~
- ~~• Interrégional 5 ans : 40 km (12 à 15 km/h) ;~~
- ~~• Interrégional 6 ans : 80 km (12 à 16 km/h).~~

~~Lors d'un concours interrégional l'organisateur programme en parallèle des épreuves de niveau régional :~~

- ~~• 4 ans : 20 km (10 à 12 km/h) ;~~
- ~~• 5 ans : 20 km (12 à 15 km/h) ;~~
- ~~• 6 ans : 20, 40, 60 km (12 à 15 km/h).~~

Les organisateurs doivent programmer les épreuves sur une journée dédiée exclusivement aux épreuves jeunes chevaux. Un organisateur qui programmerait le même jour également des épreuves F.F.E. se verrait privé des aides financières de fonctionnement apportées par la S.H.F.

Par dérogation, les épreuves de 6 ans 80 km à vitesse imposée peuvent être programmées lors d'une journée d'épreuves F.F.E. si sur le même concours, une journée est dédiée aux épreuves d'élevage.

92.2 Jury

L'organisateur doit faire appel à au moins deux vétérinaires et un Président du jury (cf. normes requises pour les épreuves F.F.E.). Le Président du jury doit être habilité par la S.H.F.

92.3 Transmission des résultats

Le procès-verbal de résultats doit être transmis par l'organisateur sur le site FFECompét. Pour toutes les épreuves, il doit mentionner la vitesse réelle du cheval et sa fréquence cardiaque dans les 30 minutes. Pour les contrôles finaux des épreuves 5 ans et 6 ans, le contrôle de la fréquence cardiaque doit être dans les 15 minutes.

93 ÉPREUVES JEUNES CHEVAUX DE 4 ANS

Le circuit des épreuves de 4 ans comporte des épreuves régionales, interrégionales et une Finale Nationale.

Aucun classement n'est effectué sur les épreuves de 4 ans.

93.1 Epreuves régionales 4 ans

Les jeunes chevaux de 4 ans concourent sur 20 km (vitesse comprise entre 10-15 km/h).

Sa fréquence cardiaque prise dans les 30 minutes après l'arrivée ne doit pas excéder 64 bmp.

~~93.2 Epreuves interrégionales 4 ans~~

~~93.2.1 Qualification~~

~~L'accès aux épreuves interrégionales 4 ans est réservé aux chevaux qualifiés en épreuves régionales d'élevage sur 20 km à 10-15 km/h.~~

Un cheval de 4 ans ne peut obtenir qu'une seule qualification en interrégional sur deux participations possibles.

La participation à une épreuve interrégionale est obligatoire pour participer à la Finale Nationale.

93.2.2 Déroulement

Les concours interrégionaux comportent :

~~93.2.2.1 Une épreuve interrégionale de 20 km (12-15 km/h).~~

~~93.2.2.2 Un test de modèle et allures.~~

~~Ce test est réservé aux chevaux qualifiés sur l'épreuve de 20 km à 12-15 km/h du même concours.~~

~~• Déroulement~~

~~Le test a lieu à la suite de la course et débute au plus tôt 1/2 heure après la sortie du cheval du contrôle vétérinaire.~~

~~Il se déroule sur une carrière de 50 m x 25 m en fonction des contraintes techniques locales, la taille de la carrière pourra être réduite jusqu'à 40 m x 20 m.~~

~~Il se compose :~~

~~a) d'une présentation montée :~~

~~Celle-ci se fait en pelotons de 2 à 4 chevaux examinés aux 3 allures et aux 2 mains en suivant les instructions du Président de jury.~~

~~Le jury note l'aisance, l'amplitude et l'engagement du jeune cheval. Le juge peut à tout moment éliminer de l'épreuve de présentation un cheval boiteux.~~

~~La cravache est tolérée.~~

~~Les protections sont interdites.~~

~~La martingale à anneaux est autorisée.~~

~~Le changement de cavalier entre la course et l'épreuve de présentation montée est interdit.~~

~~b) d'une présentation en main :~~

~~A la suite de la phase montée, le cavalier ou un assistant présente le jeune cheval en main devant le même jury, d'abord posé de profil puis en mouvement, en ligne droite, perpendiculaire au jury, sur un seul aller/retour au pas et au trot (aller au pas et retour au trot).~~

~~Le cheval est noté sur le modèle (arrière main, avant main, membres et pieds, tissus) et sur la symétrie et la rectitude des allures.~~

~~• Jury~~

~~Le jury est composé d'un juge au minimum.~~

~~Il sera désigné par les organisateurs locaux, à partir d'une liste définie par la S.H.F.~~

~~Un juge référent, désigné par la SHF, sera présent sur chaque CIR.~~

~~• Résultats~~

~~A l'issue de l'épreuve de présentation, les chevaux sont catégorisés en 4 groupes :~~

- ~~— 1^{ère} prime : 16/20 et au-delà,~~
- ~~— 2^{ème} prime : entre 14 et 16/20,~~
- ~~— 3^{ème} prime : entre 12 et 14/20,~~
- ~~— non primé.~~

~~Les points forts et faibles sont mentionnés sur le protocole.~~

93.3 Finale nationale 4 ans

93.3.1 Qualification

La Finale nationale des 4 ans est réservée aux jeunes chevaux de 4 ans :

- qualifiés sur **une épreuve régionale** de 20 km (**10-15 km/h**) avec au minimum une 2^{ème} prime à l'épreuve de présentation ;
- ayant pris le départ d'au plus 5 épreuves d'endurance officielles depuis le début de l'année dont aucune de 40 km ou plus (CIR compris mais l'épreuve de présentation ne compte pas dans ce quota).

93.3.2 Déroulement

Epreuve de 40 km à vitesse comprise entre 12-15 km/h.

Les temps de récupération à la fin de la première étape et au final de l'épreuve sont de 64p/mn **dans les 15 mn.**

Le temps de repos est celui d'une épreuve de 40 km.

93.3.3 Championnat

Tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale concourent pour le Championnat.

Le Championnat des 4 ans catégorise les jeunes chevaux en fonction des critères de vitesse, de capacité de récupération et d'allure générale (point vétérinaire).

Sur la base de ces critères des points de championnats sont attribués :

93.3.3.1 Point « vitesse »

Un point « vitesse » est attribué à tous les jeunes chevaux, classés à l'épreuve finale ayant bouclé le parcours à une vitesse \geq à 14km/h et \leq à 15 km/h.

Pour obtenir ce point vitesse, le cheval devra avoir couru chaque boucle de l'épreuve à une vitesse maximum de 15,5 km/h, la vitesse se calculant au passage de la ligne d'arrivée.

Le niveau du point vitesse pourra être modifié, avant le départ de la course, par le Président du jury après avis du Président du groupe vétérinaire, en fonction des conditions climatiques et du tracé du parcours.

93.3.3.2 Point « capacité de récupération »

2 points « capacité de récupération » seront attribués à tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale et dont la fréquence cardiaque, mesurée dans les **5 minutes** après l'arrivée, ne sera pas supérieure à 54 pulsations/minute.

1 point « capacité de récupération » sera attribué à tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale et dont la fréquence cardiaque, mesurée dans les **5 minutes** après l'arrivée, ne sera pas supérieure à 60 pulsations/minute.

Pour obtenir ce point « capacité de récupération », le cheval devra avoir couru le dernier kilomètre de l'épreuve à une vitesse minimum de 12 km/h.

Les participants peuvent déroger à ces vitesses, mais ne pourront pas obtenir ce point « capacité de récupération ».

La fréquence cardiaque est prise par un vétérinaire ou un vétérinaire assistant. Elle peut éventuellement être prise par un membre du jury.

Les chevaux sont contrôlés sur 1mn et la fréquence cardiaque la plus basse sera prise en compte.

93.3.3.3 Point « vétérinaire »

Le point « vétérinaire » est attribué à tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale et répondant à la fois aux critères mécaniques et à 3 des 4 tests métaboliques, dont les critères sont définis ci-dessous :

- 1) Critères mécaniques :
→ Allures souples, symétriques et régulières.
- 2) Critères métaboliques
 - muqueuses (type A),
 - réplétion capillaire (\leq 1 s),
 - pli de peau (\leq 1 s),
 - transit digestif.

93.3.3.4 Classement du Championnat des 4 ans

Sont classés « ELITE Endurance » les jeunes chevaux ayant quatre points championnat (1 point vitesse, 2 points récupération et 1 point vétérinaire)

Sont classés « EXCELLENT Endurance » les jeunes chevaux ayant trois points championnat (1 point vitesse, récupération et vétérinaire).

Sont classés « TRÈS BON Endurance » les jeunes chevaux ayant deux points championnat.

Sont classés « BON Endurance » les jeunes chevaux ayant un point.

Sont simplement « classés sur la finale », les jeunes chevaux ne remplissant aucun des trois critères (épreuve de présentation insuffisante, capacité de récupération insuffisante, allure générale après l'épreuve non satisfaisante).

Seuls les 10 meilleurs chevaux « ELITE » seront appelés à la remise des prix en main sur la base de la vitesse de récupération cumulée sur l'ensemble de l'épreuve. En cas d'ex-aequo, ils seront départagés par la fréquence cardiaque finale. S'il y a encore des ex-aequo, ils seront départagés par le temps de récupération intermédiaire.

Les cavaliers des autres chevaux classés « ELITE » seront conviés à la remise des prix.

94 ÉPREUVES JEUNES CHEVAUX DE 5 ANS

Le circuit des épreuves de 5 ans comporte des épreuves régionales, interrégionales et une Finale Nationale.

Les qualifications acquises à 4 ans sur 12-15km/h en circuit d'élevage restent valables sur l'année de 5 ans.

94.1 Epreuves régionales 5 ans

94.1.1 Epreuves

Les 5 ans concourent sur 20 km (12-15 km/h), puis sur 40 km (12-15 km/h).

L'accès à l'épreuve sur 40 km est réservé aux chevaux déjà qualifiés sur 20 km (12-15 km/h) en épreuves d'élevage.

94.1.2 Classements et points

Le contrôle final de la fréquence cardiaque doit être effectué dans les 15 minutes après le passage de la ligne d'arrivée.

La performance de chaque concurrent est exprimée en point et calculée selon la formule suivante :

$$\frac{((\text{Vitesse} \times 2) - \text{Vitesse mini de l'épreuve}) \times 100}{\text{Fréquence cardiaque finale}}$$

Le concurrent le mieux classé est celui qui obtient le plus de points.

La moitié des partants sera primée sous réserve de classement.

Exemple : sur une épreuve avec 10 partants dont un éliminé, seuls les 5 premiers seront primés.

Les montants des points sont précisés dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

94.2 Epreuves interrégionales 5 ans

94.2.1 Epreuves

Les épreuves interrégionales 5 ans se courent sur 60 km (12-15 km/h).

L'accès aux épreuves interrégionales 5 ans est réservé aux chevaux déjà qualifiés sur 40 km (12-15 km/h) en épreuves d'élevage.

La participation à une épreuve interrégionale est facultative pour participer à la Finale Nationale.

94.2.2 Classements et primes

Le contrôle final de la fréquence cardiaque doit être effectué dans les 15 minutes après le passage de la ligne d'arrivée.

La performance de chaque concurrent est exprimée en point et calculée selon la formule suivante :

$$\frac{((\text{Vitesse} \times 2) - \text{Vitesse mini de l'épreuve}) \times 100}{\text{Fréquence cardiaque finale}}$$

Le concurrent le mieux classé est celui qui obtient le plus de points.

La moitié des partants sera primée sous réserve de classement.

Exemple : sur une épreuve avec 10 partants dont un éliminé, seuls les 5 premiers seront primés.

Les montants des primes sont précisés dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

94.3 Finale nationale 5 ans

94.3.1 Qualification

La Finale nationale des 5 ans est réservée aux jeunes chevaux de 5 ans :

- ayant obtenu au minimum **un** classement sur des épreuves jeunes chevaux SHF ~~dont au moins une~~ sur une épreuve de 40 km (12-15 km/h). Cette qualification devra être obtenue dans l'année ;
- ayant pris le départ d'au plus 8 épreuves d'endurance officielles depuis le début de l'année dont aucune de 60 km ou plus.

94.3.2 Déroulement

Epreuve de 60 km à vitesse comprise entre 12-15 km/h.

Les temps de récupération à la fin de la première étape et au final de l'épreuve sont de 64p/mn **dans les 15 mn.**

Le temps de repos est celui d'une épreuve de 60 km.

94.3.3 Championnat

Tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale concourent pour le Championnat.

Le Championnat des 5 ans catégorise les jeunes chevaux en fonction des critères de vitesse, de capacité de récupération et d'allure générale (point vétérinaire).

Sur la base de ces critères des points de championnat sont attribués :

94.3.3.1 Point « vitesse »

Un point « vitesse » est attribué à tous les jeunes chevaux, classés à l'épreuve finale ayant bouclé le parcours à une vitesse \geq à 14,8 km/h et \leq à 15 km/h.

Pour obtenir ce point, le cheval devra avoir couru chaque boucle de l'épreuve à une vitesse maximum de 15,5 km/h, la vitesse se calculant au passage de la ligne d'arrivée.

Le niveau du point vitesse pourra être modifié, avant le départ de la course, par le Président du jury après avis du Président du groupe vétérinaire, en fonction des conditions climatiques et du tracé du parcours.

94.3.3.2 Point « capacité de récupération »

2 points « capacité de récupération » seront attribués à tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale et dont la fréquence cardiaque, mesurée dans les **5 minutes** après l'arrivée, ne sera pas supérieure à 54 pulsations/minute.

1 point « capacité de récupération » sera attribué à tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale et dont la fréquence cardiaque, mesurée dans les **5 minutes** après l'arrivée, ne sera pas supérieure à 60 pulsations/minute.

Pour obtenir ce(s) point(s), le cheval devra avoir couru le dernier kilomètre de l'épreuve à une vitesse minimum de 12 km/h ;

La fréquence cardiaque est prise par un vétérinaire ou un vétérinaire assistant. Elle peut éventuellement être prise par un membre du jury.

Les chevaux sont contrôlés sur 1mn et la fréquence cardiaque la plus basse sera prise en compte.

94.3.3.3 Point « vétérinaire »

Le point « vétérinaire » est attribué à tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale et répondant à la fois aux critères mécaniques et à 3 des 4 tests métaboliques, dont les critères sont définis ci-dessous :

- 1) Critères mécaniques :
→ allures souples, symétriques et régulières.
- 2) Critères métaboliques :
 - muqueuses (type A),
 - réplétion capillaire (\leq 1 s),
 - pli de peau (\leq 1 s),
 - transit digestif.

94.3.3.4 Classement du Championnat des 5 ans

Sont classés « ELITE Endurance » les jeunes chevaux ayant quatre points championnat (1 point vitesse, 2 points récupération et 1 point vétérinaire)

Sont classés « EXCELLENT Endurance » les jeunes chevaux ayant trois points championnat.

Sont classés « TRES BON Endurance » les jeunes chevaux ayant deux points championnat.

Sont classés « BON Endurance » les jeunes chevaux ayant un point Championnat.

Sont simplement « classés sur la finale », les jeunes chevaux ne remplissant aucun des trois critères (vitesse trop basse, capacité de récupération insuffisante, allure générale après l'épreuve non satisfaisante).

Seuls les 10 meilleurs chevaux « ELITE » seront appelés à la remise des prix en main sur la base de la vitesse de récupération cumulée sur l'ensemble de l'épreuve. En cas d'ex-aequo, ils seront départagés par la fréquence cardiaque finale. S'il y a encore des ex-aequo, ils seront départagés par le temps de récupération intermédiaire.

Les cavaliers des autres chevaux classés « ELITE » seront conviés à la remise des prix.

95 ÉPREUVES JEUNES CHEVAUX DE 6 ANS

Le circuit des épreuves de 6 ans comporte des épreuves régionales, interrégionales et une Finale nationale. Le passage par le niveau interrégional est facultatif pour l'accès aux Finales nationales.

Les qualifications acquises à 4 et 5 ans en circuit d'élevage restent valables sur l'année des 6 ans.

95.1 Épreuves régionales 6 ans

95.1.1 Epreuves

Les 6 ans concourent sur 20 km (12-15 km/h), puis sur 40 km (12-15 km/h), puis sur 60 km (12-15 km/h) et sur 80 km vitesse imposée (12-16 km/h).

L'accès à l'épreuve sur 40 km est réservé aux chevaux déjà qualifiés sur 20 km (12-15 km/h) en épreuves d'élevage.

L'accès à l'épreuve sur 60 km est réservé aux chevaux déjà qualifiés sur 40 km (12-15 km/h) en épreuves d'élevage.

L'accès à l'épreuve sur 80 km vitesse imposée est réservé aux chevaux déjà qualifiés sur 60 km (12-15 km/h) en épreuve d'élevage.

Les chevaux de 6 ans peuvent accéder directement aux épreuves d'élevage sur 40 km s'ils sont montés par des cavaliers ayant déjà obtenu au minimum un classement qualificatif dans une épreuve de vitesse libre.

En concertation avec la FFE, La SHF a décidé d'ouvrir les épreuves réservées aux chevaux de 6 ans, à ceux de 7 ans, hors classement et hors dotation, et ce à titre exceptionnel dans le cadre de la reprise progressive de l'activité. A ce titre les 7 ans seront soumis aux mêmes conditions que les 6 ans pour pouvoir engager en épreuves SHF, à savoir une adhésion à jour pour le propriétaire et cavalier ainsi qu'une déclaration du cheval sur www.shf.eu

95.1.2 Classements et points

Le contrôle final de la fréquence cardiaque doit être effectué dans les 15 minutes après le passage de la ligne d'arrivée.

La performance de chaque concurrent est exprimée en point et calculée selon la formule suivante :

$$\frac{((\text{Vitesse} \times 2) - \text{Vitesse mini de l'épreuve}) \times 100}{\text{Fréquence cardiaque finale}}$$

Le concurrent le mieux classé est celui qui obtient le plus de points.

La moitié des partants sera primée sous réserve de classement.

Exemple : sur une épreuve avec 10 partants dont un éliminé, seuls les 5 premiers seront primés.

Les montants des points sont précisés dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

95.2 Épreuves interrégionales 6 ans

95.2.1 Epreuves

~~Les épreuves interrégionales 6 ans se courent sur 80 km (12-16 km/h) avec classement selon les règles des épreuves F.F.E.~~

~~L'accès aux épreuves interrégionales 6 ans est réservé aux chevaux déjà qualifiés sur 60 km en épreuves d'élevage.~~

~~La participation à une épreuve interrégionale est facultative pour participer à la Finale Nationale.~~

95.2.2 Classements et primes

Le contrôle final de la fréquence cardiaque doit être effectué dans les 15 minutes après le passage de la ligne d'arrivée.

La performance de chaque concurrent est exprimée en point et calculée selon la formule suivante :

$$\frac{((\text{Vitesse} \times 2) - \text{Vitesse mini de l'épreuve}) \times 100}{\text{Fréquence cardiaque finale}}$$

Le concurrent le mieux classé est celui qui obtient le plus de points.

La moitié des partants sera primée sous réserve de classement.

Exemple : sur une épreuve avec 10 partants dont un éliminé, seuls les 5 premiers seront primés.

Les montants des primes sont précisés dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

95.3 Finale nationale 6 ans Vitesse Imposée

95.3.1 Qualification

La Finale Nationale des 6 ans Vitesse Imposée est réservée aux jeunes chevaux de 6 ans :

- ayant obtenu au minimum **un** classement sur des épreuves jeunes chevaux SHF dont au moins une sur une épreuve de 60 km (12-15 km/h). Cette qualification devra être obtenue dans l'année ; et
- ayant obtenu **au maximum un classement qualificatif** sur une épreuve de 80 km (12-16 km/h) Vitesse Imposée. **A partir du moment où le cheval a obtenu sa qualification sur une épreuve de 80 km (12-16 km/h) Vitesse Imposée, il ne peut plus participer à la finale 6 ans Vitesse Imposée ;**
- ayant pris le départ d'au plus 10 épreuves d'endurance officielles depuis le début de l'année.

95.3.2 Déroulement

Épreuve de 80 km à vitesse imposée (minimum 12 km/h, maximum 16 km/h).

Départ : étalé par petits groupes. Pas de classement au chronomètre.

Les temps de récupération intermédiaires et au final de l'épreuve sont de 64p/mn **dans les 15 mn.**

95.3.3 Championnat

Tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale sur 80 km concourent pour le Championnat 6 ans Vitesse Imposée.

Le Championnat des 6 ans catégorise les jeunes chevaux en fonction des critères de vitesse, de capacité de récupération et d'allure générale (point vétérinaire).

Sur la base de ces critères des points de championnats sont attribués :

95.3.3.1 Point « vitesse »

Un point « vitesse » est attribué à tous les jeunes chevaux, classés à l'épreuve finale ayant bouclé le parcours à une vitesse \geq à 15 km/h et \leq à 16 km/h.

Pour obtenir ce point, le cheval devra également avoir couru chaque boucle de l'épreuve à une vitesse maximum de 16,5 km/h, la vitesse se calculant au passage de la ligne d'arrivée.

Le niveau du point vitesse pourra être modifié, avant le départ de la course, par le Président du jury après avis du Président du groupe vétérinaire, en fonction des conditions climatiques et du tracé du parcours.

95.3.3.2 Point « capacité de récupération »

Le point « capacité de récupération » est attribué à tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale et dont la fréquence cardiaque, mesurée dans les **5 minutes** après l'arrivée, ne sera pas supérieure à 60 pulsations/minute.

Pour obtenir ce point, le cheval devra répondre avoir couru le dernier kilomètre de l'épreuve à une vitesse minimum de 12 km/h ;

La fréquence cardiaque est prise par un vétérinaire ou un vétérinaire assistant. Elle peut éventuellement être prise par un membre du jury.

Les chevaux sont contrôlés sur 1mn et la fréquence cardiaque la plus basse sera prise en compte.

95.3.3.3 Point « vétérinaire »

Le point « vétérinaire » est attribué à tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale et répondant à la fois aux critères mécaniques et à 3 des 4 tests métaboliques, dont les critères sont définis ci-dessous :

1) Critères mécaniques :
→ allures souples, symétriques, et régulières.

2) Critères métaboliques :

- muqueuses (type A),
- réplétion capillaire (≤ 1 s),
- pli de peau (≤ 1 s),
- transit digestif.

95.3.3.4 Classement du Championnat des 6 ans

Sont classés « EXCELLENT Endurance » les jeunes chevaux ayant trois points Championnat (1 point vitesse, 1 point récupération et 1 point vétérinaire).

Sont classés « TRÈS BON Endurance » les jeunes chevaux ayant deux points Championnat

Sont classés « BON Endurance » les jeunes chevaux ayant un point Championnat.

Sont simplement « classés sur la Finale », les jeunes chevaux ne remplissant aucun des trois critères (vitesse trop basse, capacité de récupération insuffisante, allure générale après l'épreuve non satisfaisante).

95.4 Finale nationale 6 ans Vitesse Libre

95.4.1 Qualification

La Finale nationale des 6 ans Vitesse Libre est réservée aux jeunes chevaux de 6 ans :

- ayant obtenu au minimum **un** classement sur des épreuves jeunes chevaux SHF ~~dont au minimum un~~ sur une épreuve de 80 km (12-16 km/h). Cette qualification devra être obtenue dans l'année ; et
- n'ayant pas pris part à plus de deux épreuves de 80 km (12-16 km/h) Vitesse Imposée dans l'année ;
- ayant pris le départ d'au plus 10 épreuves d'endurance officielles depuis le début de l'année, dont aucune de 80 km vitesse libre ou de plus de 80 km.

95.4.2 Déroulement

Épreuve de 90 km à vitesse libre (minimum 12 km/h) en 4 boucles.

Les temps de récupération intermédiaires et au final de l'épreuve sont de 64p/mn **dans les 15 mn.**

Poids minimum : 60 kg.

La pesée comprend le concurrent en tenue de compétition avec son équipement et le harnachement sans la bride. L'appoint en poids peut se faire par adjonction de tapis plombé, tapis gélifié, selle avec lest. Le poids sans lest et avec lest doit être indiqué sur le relevé de poids initial ».

Départ : étalé par petits groupes. Pas de classement au chronomètre.

Fréquence cardiaque maximum : 64 pulsations/mn.

95.4.3 Championnat

Tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale sur 90 km concourent pour le Championnat.

Le Championnat des 6 ans catégorise les jeunes chevaux en fonction des critères de vitesse, de capacité de récupération et d'allure générale (point vétérinaire).

Sur la base de ces critères des points de championnat sont attribués :

95.4.3.1 Point « vitesse »

Le point « vitesse » est attribué à tous les jeunes chevaux, classés à l'épreuve finale ayant bouclé le parcours à une vitesse supérieure ou égale à 15,8 km/h.

Pour obtenir ce point, le cheval devra également avoir couru chaque boucle de l'épreuve à une vitesse maximum de 16,5 km/h, la vitesse se calculant au passage de la ligne d'arrivée.

Le niveau du point vitesse pourra être modifié, avant le départ de la course, par le Président du jury après avis du Président du groupe vétérinaire, en fonction des conditions climatiques et du tracé du parcours.

95.4.3.2 Point « capacité de récupération »

2 points « capacité de récupération » seront attribués à tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale et dont la fréquence cardiaque, mesurée dans les **5 minutes** après l'arrivée, ne sera pas supérieure à 54 pulsations/minute.

1 point « capacité de récupération » sera attribué à tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale et dont la fréquence cardiaque, mesurée dans les **5 minutes** après l'arrivée, ne sera pas supérieure à 60 pulsations/minute.

Pour obtenir ce(s) point(s), le cheval devra avoir couru le dernier kilomètre de l'épreuve à une vitesse minimum **de 15 km/h.**

La fréquence cardiaque est prise par un vétérinaire ou un vétérinaire assistant. Elle peut éventuellement être prise par un membre du jury.

Les chevaux sont contrôlés sur 1mn et la fréquence cardiaque la plus basse sera prise en compte.

95.4.3.3 Point « vétérinaire »

Le point « vétérinaire » sera attribué à tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale et répondant à la fois aux critères mécaniques et à 3 des 4 tests métaboliques, dont les critères sont définis ci-dessous :

- 1) Critères mécaniques :
→ allures souples, symétriques, et régulières.
- 2) Critères métaboliques :
 - muqueuses (type A),
 - réplétion capillaire (≤ 1 s),
 - pli de peau (≤ 1 s),
 - transit digestif.

95.4.3.4 Classement du Championnat des 6 ans

Sont classés « ÉLITE Endurance » les jeunes chevaux ayant les quatre points Championnat (1 point vitesse, 2 points récupération et 1 point vétérinaire).

Sont classés « EXCELLENT Endurance » les jeunes chevaux ayant trois points Championnat.

Sont classés « TRES BON Endurance » les jeunes chevaux ayant deux points Championnat.

Sont classés « BON Endurance » les jeunes chevaux ayant un point Championnat.

Sont simplement « classés sur la Finale », les jeunes chevaux ne remplissant aucun des trois critères (vitesse inférieure à 15,8 km/h, capacité de récupération insuffisante, allure générale après l'épreuve non satisfaisante).

Seuls les 10 meilleurs chevaux « ELITE » seront appelés à la remise des prix en main sur la base de la vitesse de récupération cumulée sur l'ensemble de l'épreuve. En cas d'ex-aequo, ils seront départagés par la fréquence cardiaque finale. S'il y a encore des ex-aequo, ils seront départagés par le temps de récupération intermédiaire.

Les cavaliers des autres chevaux classés « ELITE » seront conviés à la remise des prix.

96 DOTATIONS

Le montant des points distribués en épreuves régionales, interrégionales et à la Finale Nationale sera publié sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.